

Conseil de la Coopération de la Saskatchewan Limited

États Financiers

le 31 mars 2011



Hounjet/Tastad/Harpham

Certified General Accountants | Comptables Généraux Accrédités

CONSEIL DE LA COOPÉRATION DE LA SASKATCHEWAN LIMITED

LE 31 MARS 2011

TABLE DE MATIÈRES

	<u>Page</u>
Rapport de l'auditeur indépendant	1
Bilan	2
État de l'avoir des membres	4
Sommaire des recettes et dépenses	5
État de l'évolution de la situation financière	6
Notes afférentes aux états financiers	7
État des recettes et dépenses	
Développement d'entrepreneurship et communautaire	11
Développement sectoriel et communautaire	12
Jeunesse Canada au travail	13
Projets spéciaux	14

Hounjet/Tastad/Harpham

Certified General Accountants | Comptables Généraux Accrédités

1633A Quebec Ave.
Saskatoon, SK S7K 1V6
306.653.5100 Fax-306.653.5141
www.hth-accountants.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration du:
Conseil de la Coopération de la Saskatchewan Limited

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil de la Coopération de la Saskatchewan Limited, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et l'état des recettes et dépenses, l'état de l'avoir des membres et l'état de l'évolution de la situation financière pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil de la Coopération de la Saskatchewan Limited au 31 mars 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif.

Saskatoon (Saskatchewan)
le 3 juin 2011

COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS

hth
CGA

CONSEIL DE LA COOPÉRATION DE LA SASKATCHEWAN LIMITED**BILAN****AU 31 MARS 2011**

	<u>2011</u>	<u>2010</u> (redressé)
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse (Notes 2 et 3)	196 683 \$	184 892 \$
Investissements (Note 4)	146 749	142 176
Intérêts courus	4 510	3 874
Comptes à recevoir	200 376	192 942
Partie courante des prêts à recevoir		
- Small Business Loan Association Program	16 700	11 236
- Prêts jeunesse	7 758	3 255
- Autres prêts à recevoir	<u>12 500</u>	<u>10 000</u>
	585 276	548 375
PLACEMENTS (Note 5)	450	450
IMMOBILISATIONS (Note 6)	12 591	17 481
PRÊTS À RECEVOIR		
Small Business Loan Association Program (Note 7)	20 955	-
Prêts jeunesse (Note 8)	6 721	6 078
Autres prêts à recevoir (Note 9)	<u>8 900</u>	<u>18 900</u>
	<u>634 893 \$</u>	<u>591 284 \$</u>

Approuvé par le conseil:

_____, Administrateur

_____, Administrateur

(voir notes afférentes)

CONSEIL DE LA COOPÉRATION DE LA SASKATCHEWAN LIMITED

BILAN

AU 31 MARS 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u> (redressé)
PASSIF		
COURT TERME		
Comptes à payer	47 519 \$	40 626 \$
Salaires à payer	47 025	51 975
Fonds reportés	46 375	30 444
Partie courante des prêts à payer		
- Small Business Loan Association Program	<u>16 700</u>	<u>13 346</u>
	157 619	136 391
PRÊT À PAYER		
Small Business Loan Association Program (Note 7)	<u>20 955</u>	<u>12 890</u>
	<u>178 574</u>	<u>149 281</u>
AVOIR DES MEMBRES		
RÉSERVES		
Fonds jeunesse (Note 10)	25 000	25 000
Fonds d'opérations (Note 11)	100 000	100 000
Fonds de développement communautaire (Note 12)	21 421	21 421
Fonds d'aménagement (Note 13)	<u>55 000</u>	<u>55 000</u>
	201 421	201 421
AVOIR DES MEMBRES		
Parts sociales des membres	1 050	1 030
Surplus accumulés	<u>253 848</u>	<u>239 552</u>
	<u>254 898</u>	<u>240 582</u>
	<u>634 893 \$</u>	<u>591 284 \$</u>

(voir notes afférentes)